



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Le lundi 12 Décembre 2022 à 20 H 00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mme COURCHÉ,

Mmes ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MOREL, TASSERIE, VEERAYEN

Messieurs CERTAIN, COURSEAU, DUSZA, LEFEBVRE, RAIMBOURG, TSJOEN.

Absents excusés :

Monsieur ANTONIOLI, donne procuration à Monsieur RAIMBOURG

Madame SADOU, donne procuration à Monsieur CERTAIN

Madame MAQUET, donne procuration à Monsieur DUSZA

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Madame S. TASSERIE est nommée secrétaire de séance.

1) PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - PCAET

Madame Morel, Maire adjointe, fait part de sa participation à diverses rencontres dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et interpelle les élus sur les diverses possibilités d'actions au sein de la commune (méthane, photovoltaïque, éolienne, ...). Après débat, le Conseil Municipal décide d'entreprendre une étude pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle omnisports.

2) CAVITE – AIRE DE LOISIRS

Madame Courché, Maire, informe l'assemblée qu'une excavation a été découverte sur l'Aire de Loisirs. Des barrières, afin de sécuriser la zone, ont été implantées et une entreprise spécialisée est venue constater ce creux, laquelle évoque un effondrement karstique. Des sondages sont prévus très prochainement pour analyser les origines. Un comblement pour mise en sécurité en attendant les sondages va être effectuer demain.

3) DECISIONS UDGETAIRES

Délibération n° 51

ADMISSIONS EN NON-VALEUR :

Madame le Maire fait part d'une demande de Monsieur le Receveur de gestion comptable d'Harfleur afin de procéder à l'admission en non-valeur de produits divers n'ayant pu être recouverts pour diverses raisons (dettes inférieures au seuil de poursuites, poursuites sans effet...).

Ces titres non recouverts sont inscrits sur la liste de Non Valeurs numéro 3527670811 et se répartissent comme suit :

- Pour l'année 2010 : 0,04 €
- Pour l'année 2011 : 91,35 €
- Pour l'année 2012 : 229,95 €

Soit un total de 321,34 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité ces admissions en non-valeur dont le tableau est ci-annexé (la dépense sera payée sur l'article 6541 et les crédits sont inscrits au Budget de la commune)
- autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

PROVISIONS :

Dans le même cadre, certains titres actuellement non recouverts, sont en cours de procédure de la part du Receveur mais dans l'incertitude de pouvoir procéder à l'apurement de ces sommes, Monsieur le Receveur propose d'inscrire à hauteur de 15 %, des provisions sur le budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte et décide à l'unanimité d'inscrire la somme de 95 € à l'article 6817 (provisions).

4) ETAT DES RECETTES ET DEPENSES 2022

Un état des dépenses et recettes arrêté au 09 décembre 2022 est présenté :

- ✓ **Fonctionnement.** Les dépenses d'énergie, combustible, carburant, et petits matériels sont légèrement au-dessus des prévisions. Au niveau des recettes, les dotations de péréquation et les subventions allouées par la CAF sont au-delà des prévisions. Les autres comptes respectent les crédits votés.
- ✓ **Investissement.** Un tableau des réalisations est détaillé avec présentation de l'avancement de chaque opération d'investissement :
 - *Projets réalisés* : achat d'un nouveau camion au service technique, rénovation de la salle omnisports, installation d'une vidéosurveillance à l'Aire de Loisirs, Eclairage extérieur Mairie et Eglise, Réfection toiture Salle Culturelle, Changement des radiateurs mairie, Installation des éclairages Leds dans tous les bâtiments communaux, Création de la Sente piétonne aire loisirs/rue des châtaigniers, réfection peinture des portes Eglise.
 - *Projets en cours, reportés sur 2023* : Rénovation de l'école, Pose de 2 citernes Incendies à Babylone et Maréfosse, Assainissement collectif, Enfouissement du réseau électrique, Terrain Vason, implantation panneau d'information dans le Centre du village, finalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

Quelques dépenses et recettes abonderont les résultats présentés jusqu'au 31 décembre 2022. Le budget définitif 2022 sera présenté lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante prend connaissance du tableau des subventions déposées. Tous les projets ont pu bénéficier d'aide de la part du Département, de l'Etat et de l'Agence Nationale du Sports (salle omnisports). Malheureusement, les diverses

demandes d'aides pour le terrain Vason n'ont pas été retenues. De nouvelles demandes seront déposées en 2023.

5) PROJETS 2023

Sur proposition de la municipalité, de nouveaux projets sont retenus pour l'année 2023 :

- Rénovation de la salle Culturelle (menuiseries, isolation, chauffage, sol)
- Acquisition de chaises et tables pour les salles municipales
- Renouvellement du photocopieur Mairie
- Acquisition de la Maison Pitte pour la future garderie
- Cimetière : création d'un jardin du souvenir et reprises de concessions
- Aire de Loisirs : voir pour un aménagement d'un skate parc et tennis
- Etude pour l'aménagement de la place du Village
- Démolition des anciennes classes
- Sécurisation de la rue des Châtaigniers

6) TARIFS CANTINE

Délibération n° 52

Madame le Maire fait part d'un courrier de la Société API, fournisseur des repas du restaurant scolaire, qui annonce une hausse des tarifs de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, une hausse de 6,33 % avait déjà été appliquée au 1^{er} septembre 2022. Le Conseil Municipal avait alors décidé de ne pas répercuter cette hausse sur les coûts des repas facturés aux enfants et de prendre à sa charge cette augmentation.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide par 4 voix contre, 11 voix pour, d'augmenter le tarif de 10 % à compter du 1^{er} janvier 2023 et de répercuter chaque nouvelle augmentation sur les tarifs des repas du restaurant scolaire.

DIVERS

a) Service civique : Une demande d'agrément de 3 ans pour engager un volontaire dans le cadre du dispositif service civique a été déposée et un représentant de la Direction de la Jeunesse, de l'Engagement et Sport a été rencontré pour faire part de la mission proposée :

- ✓ *Lutter contre la fracture numérique en aidant les personnes à appréhender l'outil informatique et les démarches administratives dématérialisées,*
- ✓ *Promouvoir les activités communales, aller à la rencontre des habitants et recenser leurs attentes,*
- ✓ *Proposer des animations répondant aux attentes formulées par les habitants,*
- ✓ *Créer une book box afin de donner accès aux habitants à la lecture,*
- ✓ *Pourra proposer des ateliers de détente et d'éco-citoyenneté durant le temps périscolaire en complément des actions menées par l'équipe d'animation,*
- ✓ *Promouvoir le tri sélectif auprès des associations, des habitants, du personnel communal et y associer les enfants.*

Dès l'agrément obtenu, l'offre de mission pour un appel de candidatures pourra être déposée auprès de la mairie.

b) Prochain conseil municipal : date à retenir

La date du prochain conseil municipal a été fixée au 30 janvier 2023 pour le vote du budget primitif 2023.

Séance levée à 21 h 55.